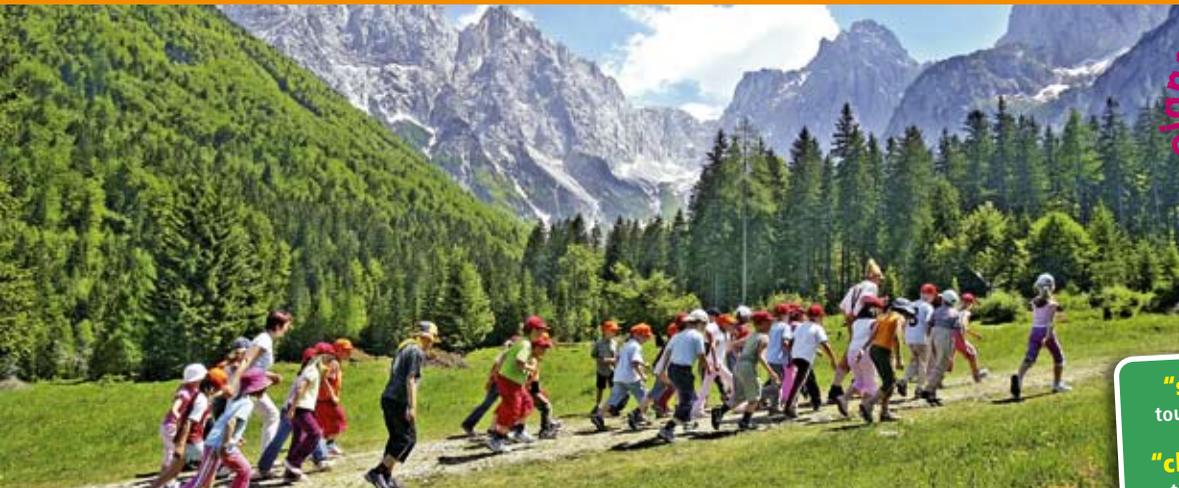


Réussir sa classe de découvertes

la ligue de
l'enseignement
séjours éducatifs



Guide pratique pour l'enseignant

Les séjours scolaires

Des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

“Les classes de découvertes constituent pour les élèves un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.”

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.”

extrait de la circulaire de janvier 2005

Nos ambitions

En vous apportant son soutien tout au long de la mise en œuvre de votre projet, la Ligue de l'enseignement vous permet de réussir vos classes de découvertes et sorties scolaires en toute sérénité.

Ce fascicule a pour objectif de vous aider et vous guider, depuis la recherche d'un centre d'accueil approprié jusqu'à la réalisation de votre séjour.

Mise en œuvre pédagogique, démarches administratives, financement... nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations.

“séjour scolaire court” :
tout séjour d'une durée inférieure à 5 jours (1 à 3 nuitées)
“classe de découvertes” :
tout séjour d'une durée égale ou supérieure à 5 jours (4 nuitées et plus)

de mai à juin et de septembre à octobre

Vous envisagez un séjour

Il vous faut, en tenant compte du projet d'école, en énoncer les grandes lignes afin d'obtenir l'approbation du conseil d'école.

Vous informez et choisissez

le séjour approprié à votre projet : centre d'accueil, thématiques développées, implantation géographique...

Vous informez

• avertir les familles de votre souhait de faire vivre une classe de découvertes à vos élèves,

- présenter les grandes lignes du projet,
- obtenir un accord de principe des parents,
- ébaucher les premiers éléments du plan de financement.

Vous inscrivez

tant auprès de notre service départemental Ligue de l'enseignement, pour mettre en œuvre le projet, qu'auprès de l'administration (IEN), notamment dans le cas d'une participation financière du département.



7 bonnes raisons pour partir

Partir en classe de découvertes, un moyen privilégié pour permettre à vos élèves de :

> Acquérir plus d'autonomie

Apprendre à gérer la vie quotidienne, donner le goût et le sens des responsabilités, développer la curiosité et la créativité.

> Savoir être et vivre ensemble

Apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne par la vie en collectivité.

> Devenir acteur de son environnement et de son avenir

Découvrir et comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu et y trouver sa place et son rôle.

> Parfaire des compétences méthodologiques

Mettre en œuvre et s'approprier une démarche scientifique : traiter des informations, observer, chercher, comparer, émettre des hypothèses, vérifier.

> Affiner les concepts de temps et d'espace

À travers des situations nouvelles, se resituer dans des espaces différents, relier passé et présent, se projeter dans le futur.

> Réinvestir des connaissances de base

Écrire, lire, compter pour questionner, communiquer et raconter... Progresser en remettant en question les acquis à partir de situations nouvelles et vivantes.

> S'approprier des techniques et maîtriser des outils

Pratiquer des activités sportives ou culturelles et utiliser des outils technologiques.

Réglementation

- Note de service : n° 99-136 du 21.09.1999 BO hors série n° 7 du 23.09.1999
- complétée par la circulaire : n° 2005-001 du 05.01.2005 BO n° 2 du 13.01.2005

Nous vous informons

Par la diffusion dans toutes les écoles de nos brochures nationales (deuxième quinzaine de mai), régionales ou départementales vous permettant de choisir le séjour qui convient le mieux à vos intentions.

Nous vous conseillons

En répondant à toutes les demandes d'information tant sur le séjour envisagé que sur toutes les données de la mise en place d'un séjour (réglementation, financement, organisation...) et en fournissant une documentation détaillée sur le ou les séjours pressentis.

Nous vous accompagnons

En vous rencontrant et si besoin, en animant avec vous la réunion d'information aux parents en vous aidant à construire le programme du séjour et à préparer le plan de financement.

Nous vous établissons les devis nécessaires y compris les éventuelles prestations supplémentaires (transport, visites, encadrants supplémentaires...).

Nous vous informons des aides possibles (mairie, subvention départementale, DDASS, chèques-vacances...).

Nous vous informons et vous conseillons sur les actions possibles pour améliorer l'auto-financement et diminuer la part des familles.



Financement

Vous pouvez faire appel à plusieurs "financeurs".

L'Éducation nationale

Une aide financière peut être apportée à certaines classes de découvertes en particulier celles de type "classes culturelles" et "classes de ville". Se renseigner auprès de l'inspection académique ou de son équipe de circonscription pour connaître les modalités d'attribution.

Les collectivités locales

Impliquées de plus en plus depuis les lois de décentralisation dans la gestion de l'école publique, les collectivités locales peuvent vous apporter un soutien financier important.

Mairie - Communauté de communes - Conseil général

De nombreuses municipalités apportent leur contribution à ce type de projet. Demandez à rencontrer le maire ou l'adjoint en charge des questions d'éducation.

Des partenaires privés : n'hésitez pas à faire appel à vos relations mais aussi aux parents d'élèves pour contacter des partenaires privés (commerçants du village...) susceptibles de financer une partie du séjour.

Des bourses ou aides à projet : selon le thème de votre classe de découvertes, des bourses spécifiques peuvent vous être accordées (en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement).

La coopérative, l'association de parents, l'amicale laïque, le club des anciens...

Les familles : leur participation doit être la plus réduite possible, afin qu'aucun enfant ne soit écarté pour des raisons financières.

Des actions d'autofinancement : vente de journaux réalisés par les enfants, participation à la Quinzaine de l'école publique, vide-grenier organisé par les parents...

de la signature de la convention à J - 8 semaines

Vous devez faire une demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitées.

Ce document vous est envoyé par l'administration et vous devez le retourner renseigné à votre IEN, 8 semaines au moins avant votre départ pour un séjour hors du département (10 semaines pour un séjour à l'étranger, 5 semaines pour un séjour dans votre département).

Il comporte suivant les cas plusieurs annexes dont une notamment concernant le transport.

*Vous devez également joindre votre **projet pédagogique** et le **programme du séjour**.*



Le projet

La demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées doit être accompagnée d'un projet pédagogique.

Voici quelques pistes pour l'écriture de ce document.

Plan du projet

En préambule, indiquez en quoi la classe de découvertes s'inscrit dans le projet d'école.

1- Pourquoi ?

Objectifs visés

Décrivez avec précision vos objectifs, en ayant le souci de leur évolution pendant le séjour et surtout au retour.

> Attitude et savoir-être :

- autonomie,
- socialisation, vie en collectivité,
- prise de responsabilité...

> Méthode de travail :

- savoir utiliser certaines compétences transversales dans un contexte réel (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...),
- s'approprier une démarche (la démarche scientifique par exemple).

> Connaissances disciplinaires qui seront construites ou réinvesties durant la classe de découvertes.

2- Comment ?

Le projet d'activité :

- les activités et visites prévues dans le programme,
- l'organisation et les dispositifs envisagés,
- les tâches que les élèves devront effectuer (recueillir des informations, réaliser une interview, observer, manipuler, s'exercer à...),
- le programme détaillé du séjour,
- une journée type qui mette en relief la façon dont vous envisagez la gestion de la vie quotidienne au centre : horaires des lever, coucher, repas, temps calmes, temps libres...

La répartition des rôles :

- quel est le rôle des animateurs (activités de découverte et/ou temps de vie collective...)?
- quel est celui des accompagnateurs ?
- quel est le vôtre durant le séjour ?

Nous vous accompagnons

en vous fournissant tous les éléments nécessaires dépendants de notre fonction d'organisateur (agrément du centre, identification des personnels et autres intervenants, transport éventuel...).

Pour vous simplifier la tâche, nous pouvons vous établir un fac-similé renseigné de ce document.

Nous préparons avec vous

vos séjour, en relation directe avec le centre, en le personnalisant pour répondre au mieux à vos attentes.

Nous vous fournissons

tous les éléments nécessaires pour faciliter votre tâche (fiches trousseau, fiches sanitaires...).

**Nos services +****Le transport**

Nous pouvons gérer l'ensemble des transports (voyage et sorties sur place). Dans ce cas, nous vous renseignerons et fournirons l'annexe 3 (à joindre à la demande d'autorisation de sortie).

Par sécurité, nous n'utilisons que les services d'entreprises dûment enregistrées au répertoire départemental de l'inspection académique.

Les normes d'encadrement des enfants sont applicables dès le départ de l'école.

Ainsi, vos élèves seront accompagnés au minimum de 1 adulte pour 8 enfants de maternelle, 1 pour 10 enfants d'école élémentaire (vous compris - hors chauffeur). Vos accompagnateurs doivent être couverts par une assurance (responsabilité civile + individuelle accident).

Assurance - Assistance

Vous n'avez pas besoin de fournir des attestations individuelles. Nous assurons tous les élèves et les accompagnants, assistance comprise, même s'ils le sont déjà.

Santé

Nous vous fournissons des fiches individuelles. Vous vérifiez qu'elles sont parfaitement renseignées et accompagnées des documents médicaux éventuellement nécessaires.

Nos assistants sanitaires veilleront à faire suivre les traitements prescrits en conformité avec les indications médicales et les autorisations parentales.

Nous nous adaptons à toutes les situations, même les plus délicates, en faisant, si besoin, appel aux professionnels de la santé.

L'encadrement

Nous attachons une importance particulière à notre personnel.

Titulaires des diplômes requis et agréés par l'Éducation nationale, nos équipes sont régulièrement évaluées dans leurs fonctions.

Dès la préparation du séjour, le directeur du centre vous invitera à étudier une bonne répartition des tâches entre les différents intervenants (enseignants, animateurs, accompagnateurs...). Il vous appartiendra ainsi de définir les priorités d'intervention des personnels en fonction de vos attentes et objectifs.

La direction du centre assure la coordination des interventions de chacun.

à J - 4 semaines

Vous réunissez les parents

pour les informer des détails du projet, avec si possible le délégué classe de découvertes et le directeur ou le responsable pédagogique du centre d'accueil.

Vous définissez

avec eux les modalités de communication (Internet, blog, site, courrier...).

Vous communiquez

au centre les informations spécifiques : répartition garçons/filles enfants et

adultes, régimes alimentaires particuliers, particularités médicales, etc.

Vous préparez

- *le séjour avec les élèves : courrier au centre, répartition des chambres, renseignements géographiques...*
- *les derniers éléments éventuellement nécessaires (matériel pédagogique, documents administratifs...).*



Nos services +

> Les activités

Le programme d'activités est élaboré avec vous, en tenant compte de votre projet et de vos objectifs spécifiques. Ce planning tient compte de tous les facteurs (météo, fatigue des enfants...) afin de favoriser au mieux sa réussite.

Toutes les activités proposées se déroulent dans des conditions parfaitement conformes aux différentes législations en vigueur.

Nous vous informons des réglementations notamment quand elles nécessitent des contrôles préalables (pratique de la voile par exemple).

> Rôle des accompagnateurs qui viennent de l'école

Depuis septembre 1997, l'Éducation nationale exige la présence d'un adulte par tranche de

10 élèves d'élémentaire et d'un adulte par tranche de 8 élèves de maternelle pour les séjours avec nuitées. Ces accompagnateurs sont donc présents sur la durée totale de la classe de découvertes.

Il est donc important de rappeler leur rôle sur la durée du séjour...

L'enseignant est responsable des enfants, du projet du séjour et de sa mise en œuvre.

Les animateurs sont au service du projet pédagogique de l'enseignant. Ils proposent donc des méthodes de découvertes ainsi que des idées constructives allant dans le sens du projet.

Ils sont présents 35 h/semaine, soit une moyenne quotidienne d'environ 7 h, réparties sur les moments de découverte pour un séjour du lundi au vendredi, et sur une durée proportionnelle en fonction des autres durées de séjour.

Les accompagnateurs aident l'enseignant pendant les moments de vie quotidienne et renforcent éventuellement l'encadrement sur les moments de découverte.

Pendant le transport des enfants (convoyage), les règles qui s'appliquent sont les mêmes que celles pendant le déroulement du séjour.

> Après le séjour

À votre retour, n'oubliez pas de renseigner un "compte-rendu" pour l'administration (document fourni par votre IA).

Attentifs à toutes vos remarques, nous vous invitons également à remplir un compte-rendu de séjour (sur place à l'issue du séjour ou dès votre retour). Celui-ci nous permettra d'améliorer nos services ou de mettre en place de nouvelles formules.

Nous animons

si besoin avec vous la réunion des parents.

Nous préparons votre venue

en tenant compte de tous les éléments fournis et en veillant notamment aux informations particulières que vous nous avez transmises.



15 jours avant le départ

N'oubliez pas de contacter...

- le transporteur pour l'horaire et le lieu de départ, le plan de transport, le numéro de portable du conducteur, le numéro d'urgence du transporteur,
- le directeur du centre pour l'horaire d'arrivée au centre, les effectifs, d'adresser la liste des élèves et, éventuellement, la répartition par chambre, le programme (il peut y avoir des modifications de dernière minute), l'équipe d'animation,
- l'IEN (si besoin) pour signaler par écrit toute modification (animateur ou accompagnateur, modification de l'effectif, du programme...),
- les parents pour récupérer, si ce n'est fait, les fiches sanitaires et les autorisations de soin, le solde du séjour (éventuellement), régler tout problème particulier, confirmer les horaires et lieux de départ et d'arrivée, prévoir le repas froid pour l'aller (si nécessaire).

Nos garanties, conjuguer harmonieusement

• Pédagogie

Tous nos séjours sont la résultante d'une longue expérience, de l'adaptation permanente aux programmes officiels et de la prise en compte de vos attentes spécifiques.

• Responsabilité

"Donneurs d'ordre", notre responsabilité est totalement engagée dans TOUTES les composantes d'un séjour, dès la prise en charge à l'école (lorsque nous assurons le transport).

• Sécurité

Toutes nos prestations (centres, activités, encadrement...) répondent totalement aux normes en vigueur et à l'évolution constante des prescriptions.

Une action permanente au service de l'école

L'école ne peut évoluer uniquement par ses propres forces pour être effectivement celle que nous voulons, c'est-à-dire celle de tous.

Regroupement de citoyens bénévoles et de professionnels de l'éducation attachés à la réussite des jeunes et au service public, la Ligue de l'enseignement est pleinement engagée pour aider l'école à accomplir cette évolution :

- accompagnement à la scolarité pour apporter aux enfants les appuis de culture, de socialisation,
- aménagement des temps et espaces de vie des enfants,
- développement quantitatif et qualitatif des restaurants d'enfants,
- classes de découvertes et voyages scolaires pour favoriser l'ouverture au monde des enfants et leur intégration sociale et culturelle,
- éducation artistique dans le cadre de projets culturels,
- activités sportives avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour découvrir les sports dans une approche de développement personnel et relationnel de l'enfant,
- éducation à la responsabilité, à la citoyenneté, notamment par les actions de l'USEP, par la formation des délégués-élèves des collèges et lycées, les "juniors associations", la Quinzaine de l'école publique, les Semaines nationales d'éducation contre le racisme, la défense des droits de l'enfant...

Telles sont quelques-unes de nos actions quotidiennes d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.



Défendre vos intérêts

Parce que partir en classe de découvertes constitue un engagement important de votre part, nous agissons en permanence pour faire reconnaître votre implication.

La nouvelle circulaire a pris en compte plusieurs de nos propositions : formation, soutien pédagogique, simplification administrative, valorisation de votre travail...

Votre contact privilégié